

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement



ALLOCUTION
DE
MONSIEUR **JULIEN NKOGHE BEKALE**
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

A L'OCCASION DE

**LA RENCONTRE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES
PARTENAIRES SOCIAUX**

Libreville-NOMAD Hôtel, le 23 avril 2019

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Confédérations,
Centrales et Syndicats des Travailleurs et Chers Partenaires Sociaux,**

Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement est heureux de se retrouver avec vous ce matin dans le cadre de notre Partenariat Social.

Nous sommes venus en messagers de Paix, la Paix sociale, la Paix civile, la Paix tout court.

Chers Partenaires Sociaux,

Le **26 février 2019**, à l'occasion de ma Déclaration de Politique Générale à l'Assemblée Nationale, j'avais annoncé que l'action du Gouvernement, conformément aux Hautes Directives du **Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, allait se déployer vers trois grands axes d'actions :

La mise en œuvre d'un certain nombre de réformes ;

La réalisation des actions à fort impact social dans les secteurs prioritaires;

Et l'instauration d'un Dialogue multidimensionnel et permanent.

C'est donc vous dire, **Mesdames et Messieurs**, que la rencontre de ce jour n'est nullement commandée par les impératifs de la conjoncture sociale.

Elle s'inscrit, bien au contraire, dans le plein accomplissement de l'agenda du Gouvernement qui a conscience, **et bien conscience**, que rien de ce qu'il projette de réaliser, ne pourra l'être, sans **l'adhésion et la pleine implication de l'ensemble du corps social**, dont **Vous**, Syndicats des travailleurs, constituez un maillon essentiel.

C'est donc avec grande satisfaction, **Chers Partenaires sociaux**, que j'enregistre votre présence nombreuse et vous remercie pour avoir positivement répondu à l'invitation du Gouvernement, malgré les incompréhensions, les crispations, ou les malentendus de ces dernières semaines.

Mesdames et Messieurs les Partenaires sociaux,

La rencontre de ce jour est une rencontre inaugurale.

Vous y avez été conviés, non pas pour entamer une quelconque négociation, mais plutôt pour définir ensemble la nature et poser les bases du Dialogue que je souhaite avec vous **permanent, ininterrompu et profitable** à l'ensemble de nos compatriotes.

Un dialogue qui doit s'élaborer en amont de l'action gouvernementale et qui devra désormais **favoriser l'anticipation et la négociation, au détriment de la toujours dommageable confrontation.**

Un dialogue qui, s'il est conduit sans interruption et en bonne intelligence, nous mettrait à l'abri de situations de grèves parfois intempestives et contreproductives, qui **brident l'action du Gouvernement, ruinent notre économie et ravivent d'inutiles antagonismes.**

Un dialogue qui doit permettre d'accueillir dans un climat serein et empreint de confiance, vos propositions responsables car les partenaires sociaux, est-il utile de le rappeler, **sont les aiguillons du Gouvernement.**

Chers Partenaires Sociaux,

Pour engager ce dialogue dans la perspective nouvelle que je viens d'indiquer, Le Gouvernement que j'ai l'honneur de diriger, **vous doit le langage de la vérité** et c'est celui que nous sommes venus vous tenir.

Comme je l'ai dit à l'entame de mon propos, la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, validée par l'Assemblée Nationale **le 26 février** dernier, présentait l'action du Gouvernement en trois points.

Les réformes multi sectorielles, les priorités sociales et le dialogue multi dimensionnel.

Vous tenir le langage de vérité, c'est vous confirmer le caractère, inéluctable, nécessaire et utile des réformes que nous allons entreprendre.

Nous, **Gabonais**, avons trop longtemps différé la mise en œuvre de celles-ci, pour diverses raisons.

Il serait à la fois injuste et irresponsable, de faire porter aux générations futures, le fardeau de nos difficultés ou de notre indécision.

Le temps est venu, de ne plus différer, de ne point remettre à plus tard, mais plutôt d'engager avec responsabilité et courage, cette action de réforme.

Ces réformes, qui visent dans leur volet économique, financier et budgétaire à contracter nos dépenses et optimiser nos recettes, ont vocation à nous permettre de dégager des marges suffisantes pour répondre favorablement à la demande sociale légitime de nos compatriotes.

Cette demande sociale est bien connue de nous tous.

Elle a trait à la route, à l'eau, à l'électricité, à l'emploi, à la santé, à l'école ou à l'accès à la propriété foncière.

S'il nous faut demain, améliorer sensiblement notre offre en matière de santé, favoriser l'accès du plus grand nombre, sinon de tous, à l'eau et à l'électricité. S'il nous faut aider tous nos compatriotes à accéder à la propriété. S'il nous faut être en mesure de mettre à la disposition de nos entreprises de jeunes Gabonais formés à bon escient.

Entreprendre dès aujourd'hui, ces réformes n'est plus une option, cela devient une obligation, et devrais-je dire, une obligation vitale.

Nous ne pourrons pas continuer à faire cohabiter **un système de formation tourné majoritairement vers l'enseignement généraliste, avec un marché du travail demandeur de main d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée.**

Nous ne pourrons indéfiniment faire de notre Fonction Publique, **le réceptacle de tous nos diplômés, alors que les contingences d'une administration rationnelle, méritocratique et efficiente, nous imposent de ne recruter que des ressources humaines adaptées.**

Mesdames et Messieurs les Partenaires sociaux,

Si les commentateurs n'ont retenu, de la récente crise dans l'éducation, que les seules discordances à l'origine des troubles, le Gouvernement en a tiré l'enseignement que **nous, Gabonais**, étions tous en phase sur la nécessité d'engager des réformes utiles.

En effet, de l'ensemble des propositions et contrepropositions reçues des syndicats, des enseignants, des élèves de leurs parents et de tous les autres membres des corps intermédiaires intéressés par cette problématique, aucune posture n'a milité pour le maintien du *statu quo* en la matière.

Les divergences sont apparues essentiellement sur la définition des nouveaux critères et les modalités de mise en œuvre de la décision annoncée.

Cet exemple démontre bien qu'un dialogue social permanent, pourvu qu'il soit animé avec courage, responsabilité et patriotisme, constitue un gage d'une bonne réception de l'action du Gouvernement et le soubassement adéquat à sa réussite.

C'est la mission que j'ai reçue du **Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA**, et que je me suis engagé à remplir devant la Représentation Nationale.

Chers Partenaires Sociaux,

Nous devons avoir le courage de ne pas politiser le débat sur les réformes et d'avancer pour l'avenir de notre pays.

Oui, notre fonction publique est pléthorique, et nous nous sommes tous pendant des années limités à octroyer à nos jeunes des postes budgétaires, parfois juste pour des raisons sociales ou politiques, sans nous soucier de l'adéquation profil/poste et de l'employabilité productive de nos agents dans de bonnes conditions de performances et de travail.

Nous devons mener des actions pour identifier nos agents, leurs profils et leur proposer des reconversions professionnelles, des départs volontaires. Nous devons régulariser les recrutements des agents dont les profils correspondent aux emplois réellement disponibles au sein de notre administration.

Sur ce point, j'avais indiqué dans ma Déclaration de Politique Générale que nous procéderons aux régularisations des situations des agents en

présalaires. Le conseil des ministres en sa séance du **29 mars dernier** a décidé de la régularisation administrative des agents en situation de présalaires dans les corps de métiers spécifiques. J'ai instruit les ministres en charge de ces questions à l'effet de mettre en œuvre ces mesures en tenant compte de la réalité des profils de ces agents.

Notre responsabilité est donc collective. Nous devons avoir le courage d'accompagner ces agents vers d'autres solutions, et privilégier le recrutement des agents dont les profils correspondent de façon réelle et spécifique aux compétences recherchées. Il y va de la performance et de l'efficacité de notre système éducatif et de notre administration toute entière.

Nous devons pouvoir avoir le courage d'entamer notre mutation vers une administration proactive, efficace, performante et respectée soucieuse de la qualité du service public avec un capital humain fort et des outils de travail adéquats, à partir d'une politique de responsabilisation de chaque département ministériel avec des procédures de gestion de nos ressources humaines claires, uniformes, équitables.

Ces réformes participent d'une politique de bonne gouvernance dans la gestion de nos Ressources Humaines dont le recrutement doit dorénavant correspondre à des besoins expressément exprimés et utiles pour notre administration.

Oui, notre système éducatif n'a pas intégré la nécessité de donner à nos jeunes des orientations de formation en adéquation avec notre marché de l'emploi.

Oui, nous avons favorisé l'enseignement général au détriment de l'enseignement technique et professionnel plus porteur d'emplois favorisant ainsi l'augmentation du taux de chômage de nos jeunes.

Oui, nous devons revoir les curricula et les contenus pédagogiques de notre système éducatif, professionnel, technique et universitaire, augmenter la capacité de nos écoles, centres de formation et universitaires, et entamer leurs réhabilitations. Cet objectif sera atteint grâce au soutien de nos partenaires au développement, notamment l'Agence Française de Développement et la Banque Mondiale qui nous accompagnent dans la construction de nouvelles écoles et établissements de formation technologiques post bac.

Oui, nous devons avoir le courage d'accepter de relever le défi de la concrétisation de ces réformes.

Il nous faut faire des efforts et tous ensemble dans un élan de solidarité et de compréhension collective.

Nos réformes participent d'une réflexion approfondie du Gouvernement pour garantir le maintien de l'équilibre de l'Etat. Nous devons avoir le souci de l'efficacité de la dépense.

Le niveau de nos dépenses excède de façon drastique le niveau de nos recettes. Nous devons ménager nos efforts pour rationaliser les dépenses de l'Etat, favoriser les sources de financement de notre pays par une amélioration de nos recettes, dans un contexte de compréhension mutuelle et de solidarité. Aidons-nous les uns et les autres pour prendre conscience de la

nécessité de limiter nos dépenses pour financer nos infrastructures.

Chers Partenaires Sociaux,

Pour y arriver de façon collective et constructive, j'ai instruit le Gouvernement dans le cadre d'une circulaire, à promouvoir le dialogue social au sein de notre administration.

J'ai, en effet, fait le constat d'une absence de cadre institutionnel de dialogue social au sein de notre administration.

Cette situation de carence a favorisé la systématisation de la grève comme moyen d'expression syndicale au sein de nos administrations.

A l'instar des outils existants au sein des entreprises privées à travers l'institution des délégués du personnel ou du comité de concertation permanent économique et social prévus par le code du travail et les textes réglementaires, j'ai estimé qu'il était nécessaire d'adopter un texte réglementaire pour encadrer le dialogue social permanent au sein de notre administration.

Nous devons replacer le capital humain au centre de nos politiques et lui accorder le temps de l'écoute et de l'échange. Chaque partie jouera sa partition à condition que tous, nous soyons conscients de nos droits et

devoirs. Nous devons évoluer dans nos postures.

L'administration et particulièrement les ministres, seront plus attentifs et réceptifs et les partenaires sociaux plus ouverts à la discussion constructive. On ne peut en permanence être dans une position d'exigence et de recevoir.

Nous devons ensemble nous adapter au nouveau paradigme du dialogue consistant à reconnaître les efforts consentis et aider à la construction d'une administration forte.

Dans cette perspective, j'adopterai dans les prochains jours un arrêté qui matérialisera l'institutionnalisation de ce cadre de concertation afin que celui-ci soit effectif dans l'immédiat.

Il m'est donc apparu nécessaire de prévoir la matérialisation d'un cadre de dialogue permanent de niveau stratégique et intermédiaire au sein de notre administration.

Au niveau interministériel, ce dialogue s'articulera autour du Premier Ministre, de façon semestrielle ou annuelle, en fonction de l'impact collectif des revendications et de la portée des réformes portées par le Gouvernement.

Ce dialogue interministériel sera alimenté par les rapports sociaux trimestriels, qui seront transmis par les ministres sectoriels et qui me permettront d'avoir la température et le niveau du thermomètre des relations sociales au sein des différentes administrations.

Au niveau ministériel, chaque ministre aura la responsabilité de rencontrer une fois par trimestre les partenaires sociaux dans un cadre de concertation constructive où pourront se nouer des échanges sur les réformes initiées, le

cadre de travail et le climat social. Ce niveau de dialogue sera matérialisé par un rapport social qui me sera transmis chaque trimestre.

Au niveau intermédiaire, les secrétaires généraux et les directeurs centraux des ressources humaines auront la responsabilité d'échanger avec les partenaires sociaux une fois par mois sur des questions sociales.

Ainsi, chaque étape de concertation mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle sera matérialisée par des procès-verbaux signés des parties, lesquels serviront de base aux rapports sociaux destinés au niveau ministériel et interministériel. Il importe de préciser que ces procès-verbaux ne sauraient avoir une valeur normative ou contraignante mais doivent être considérés comme des outils d'aide la décision.

Je reste convaincu que ces outils de communication permettront d'apaiser le climat social, d'assurer la fluidité des relations sociales, de garantir la maîtrise de la bonne information, la stabilisation sociale et d'anticiper sur la gestion des conflits sociaux dans un contexte de respect et de compréhension mutuels.

Toutefois, il est important pour moi de vous rappeler que la mise en place de ce cadre permanent de concertation nous conduira à définir et vérifier le caractère représentatif de nos syndicats conformément aux règles de gouvernance émanant des organismes internationaux du Travail, à former l'ensemble des acteurs de ce dialogue social, incluant les membres du Gouvernement, les secrétaires généraux et les directeurs centraux des ressources humaines, ainsi que l'ensemble des partenaires sociaux sur les outils d'un bon dialogue social, les limites de l'exercice du droit syndical et le

droit à l'expression syndicale dans la limite du respect de la liberté du travail.

Mesdames et Messieurs les Partenaires Sociaux et Chers Compatriotes,

C'est à cette forme de dialogue, responsable, patriotique, utile à la satisfaction des besoins de nos compatriotes que je suis venu vous associer.

En ce qui concerne le Gouvernement, chacun de ses membres a déjà été expressément instruit sur cette démarche.

A cet effet, je propose la constitution, dès ce jour, de trois groupes de travail à composition bipartite, qui auront la charge d'examiner les modalités de mise en œuvre des actions relevant du programme du Gouvernement.

Ces groupes de travail vont se décliner de la manière suivante :

Groupe de travail 1 : **Réformes multisectorielles.**

Groupe de travail 2 : **Actions prioritaires à fort impact social.**

Groupe de travail 3 : **Dialogue social permanent.**

J'invite d'ores et déjà les uns et les autres à se déterminer, au regard de leurs sensibilités, face à ces thématiques et à s'inscrire au sein de ces différents groupes de travail.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.